

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 23 novembre 2016 à 9h30

« Le compte personnel de prévention de la pénibilité et l'état de santé des seniors »

Document n° 9
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Emploi et santé des seniors durablement exposés à des pénibilités physiques au cours de leur carrière : l'apport de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel »

Thomas Coutrot et Corinne Rouxel (DARES)

DARES Analyses n°20, mars 2011

EMPLOI ET SANTÉ DES SENIORS DURABLEMENT EXPOSÉS À DES PÉNIBILITÉS PHYSIQUES AU COURS DE LEUR CARRIÈRE :

l'apport de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel »

Selon l'enquête Santé et itinéraire professionnel de 2007, 35 % des personnes de 50 à 59 ans ayant travaillé au moins dix ans déclarent avoir été exposées pendant quinze ans ou plus à l'une au moins des quatre pénibilités suivantes : travail de nuit, travail répétitif, travail physiquement exigeant, produits nocifs ou toxiques. 40 % d'entre elles déclarent avoir cumulé au moins deux pénibilités physiques durant leur parcours professionnel, dans le même emploi ou dans des emplois successifs.

Les personnes de 50 à 59 ans, qui ont été durablement exposées à des pénibilités physiques, sont moins souvent en bonne santé : 24 % se déclarent limitées dans leurs activités quotidiennes du fait d'un problème de santé contre 17 % des autres seniors. Elles sont également moins souvent en emploi après 50 ans, notamment après un cumul de pénibilités physiques : 68 % des personnes exposées à au moins une pénibilité et 62 % de celles exposées à au moins trois pénibilités sont en emploi après 50 ans contre 75 % de celles qui n'ont pas été exposées ou qui l'ont été moins de quinze ans.

Avoir connu un travail pénible physiquement durant une grande partie de son parcours professionnel peut provoquer une usure prématurée et concourir à une sortie précoce de l'emploi. L'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP 2007, encadré 1) permet d'analyser la situation sur le marché du travail et l'état de santé des personnes au regard de leurs conditions de travail tout au long de leur parcours professionnel. Sont plus précisément analysées ici les expositions longues à quatre situations de pénibilité physique : le travail de nuit, un travail physiquement exigeant, un travail répétitif, l'exposition à des produits nocifs ou toxiques (encadré 2).

Plus d'un tiers des personnes de 50 à 59 ans déclarent avoir été exposées au moins quinze ans à une pénibilité physique

En 2007, parmi les personnes de 50 à 59 ans ayant connu au moins dix ans d'emploi, 35 % déclarent avoir été exposées pendant au moins quinze ans à une ou plusieurs des quatre pénibilités physiques suivantes : travail de nuit (9 %), travail répétitif (11 %), travail physiquement exigeant (charges lourdes, postures pénibles, bruit, températures excessives, vibrations) (23 %), produits nocifs ou toxiques (12 %) (1) (tableau 1).

(1) Certaines personnes signalant des expositions à plusieurs pénibilités, la somme des expositions à chacune des pénibilités excède 35 %.

Tableau 1 • **Personnes de 50 à 59 ans ayant été exposées 15 ans ou plus à au moins une pénibilité physique dans le travail**

Effectifs pondérés	Travail de nuit (toujours ou souvent)		Travail répétitif (toujours)		Travail physiquement exigeant (toujours)		Produits nocifs (toujours)		Au moins une pénibilité quelle qu'elle soit	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Ensemble	686	9	798	11	1 685	23	910	12	2 627	35
Hommes	557	14	420	11	1 062	27	595	15	1 642	42
Femmes	128	4	378	11	623	17	315	9	985	28
Catégorie sociale (du dernier emploi exercé)										
Agriculteurs/ Artisans/ Commerçants	66	9	47	6	262	34	99	13	335	43
Cadres et professions supérieures	47	4	36	3	92	9	53	5	183	17
Professions intermédiaires	126	8	74	5	237	16	200	13	433	29
Employés	146	7	232	11	356	16	177	8	601	28
Ouvriers	283	16	398	22	706	40	369	21	1 035	58
Secteur (du dernier emploi exercé)										
Agriculture	13	4	27	8	154	46	45	13	186	55
Industrie	175	14	233	18	341	27	242	19	562	44
Construction	14	3	27	6	169	35	86	18	204	43
Tertiaire	477	9	478	9	973	19	520	10	1 613	31
dont :										
Commerce	90	11	81	10	169	21	65	8	262	33
Transports	94	27	38	11	98	28	39	11	156	46
Activités financières ou immobilières	7	2	24	6	13	3	7	2	42	10
Services aux entreprises	36	8	75	16	97	21	70	15	167	36
Services aux particuliers	113	8	104	7	276	19	176	12	474	33
Éducation, santé, action sociale	45	6	95	13	177	24	81	11	247	33
Administration	92	9	60	6	143	14	82	8	264	26
Secteur de l'employeur (du dernier emploi exercé)										
Salarié du privé (CNAV) (*)	398	9	583	14	995	23	574	13	1 556	36
Salarié du public	202	9	147	7	380	18	214	10	660	31
Non salarié	79	9	59	7	280	31	113	13	370	41

(*) Salariés d'une entreprise, d'un artisan ou d'une association, ou salariés chez un particulier (hors secteur « Poste et télécommunication » et « Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur », qui sont inclus dans les « salariés du public » ; par contre le secteur « Transports terrestres » ne permet pas d'identifier les personnes de la SNCF, qui sont donc ici incluses parmi les « salariés du privé »).

Lecture : 420 000 hommes, soit 11 % des hommes de 50 à 59 ans, dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi, ont exercé pendant une durée totale de 15 ans ou plus un travail qu'ils ont jugé « toujours » répétitif.

Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

Les femmes signalent moins souvent que les hommes avoir connu de longues périodes d'exposition aux pénibilités physiques, à l'exception du travail répétitif : 28 % d'entre elles ont été exposées à l'une des quatre pénibilités étudiées, contre 42 % des hommes. Moins longtemps en emploi durant leur parcours professionnel que les hommes, elles sont aussi moins nombreuses dans certains secteurs d'activité comme ceux de l'industrie ou la construction, souvent prescripteurs de travaux « pénibles » (graphiques 1-2).

Les catégories socioprofessionnelles (2) les plus exposées aux différentes pénibilités physiques sont les catégories ouvrières. 58 % des ouvriers ont connu au moins une pénibilité physique pendant quinze ans ou plus : 16 % d'entre eux ont été confrontés au travail de nuit, 22 % à un travail répétitif, 40 % à un travail physiquement exigeant et 21 % à des produits nocifs ou toxiques. Viennent ensuite les indépendants (artisans, commerçants ou agriculteurs) : 43 % d'entre eux ont connu au moins une pénibilité physique pendant quinze ans ou plus. Cette catégorie socioprofessionnelle se caractérise surtout par une exposition marquée au travail physiquement exigeant (34 % contre 23 % de l'ensemble des 50-59 ans).

L'agriculture et la construction sont les secteurs où les expositions longues au travail physiquement exigeant sont les plus fréquentes : respectivement 46 % et 35 % des seniors ayant au moins 10 ans d'emploi déclarent y avoir été exposés pendant quinze ans ou plus.

Les expositions longues au travail de nuit s'observent plus fréquemment dans les secteurs des transports (27 %) et de l'industrie (14 %).

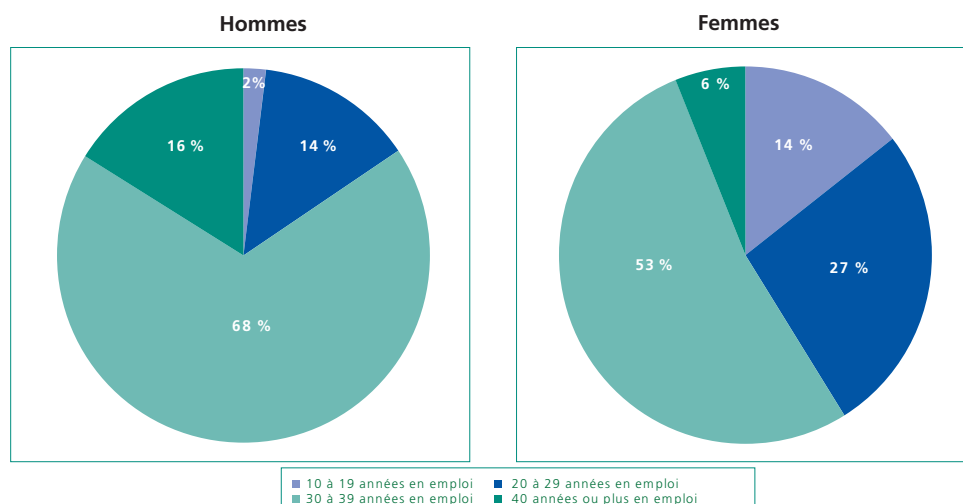
Moins courantes dans le tertiaire, les expositions longues aux produits nocifs concernent néanmoins 15 % des effectifs du secteur des services aux entreprises, presque autant que dans l'industrie (19 %) ou la construction (18 %). Enfin, les expositions longues au travail répétitif sont plus fréquentes dans l'industrie, dans les services aux entreprises et dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

14 % des salariés seniors du secteur privé signalent avoir été exposés au moins quinze ans au travail répétitif, contre 7 % des salariés seniors du public ; 23 % des premiers indiquent avoir connu une longue exposition au travail physiquement exigeant, contre 18 % des seconds.

De fréquents cumuls de pénibilités physiques au cours de la carrière

Les quatre pénibilités physiques étudiées ici se cumulent fréquemment : parmi les seniors déclarant avoir été exposés durablement à l'une de ces pénibilités, quatre sur dix ont connu au moins une exposition longue à une autre pénibilité, dans le même emploi ou dans des emplois successifs (tableau 2).

(2) La catégorie sociale, le secteur d'activité et la nature de l'employeur sont ceux du dernier emploi exercé.



Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

Lecture : 68 % des hommes âgés de 50 à 59 ans, dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi, sont restés entre 30 et 39 années en emploi.
Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Au total, 15 % des seniors signalent avoir été exposés pendant au moins quinze années à au moins deux pénibilités : 10 % (soit 714 000 personnes) ont connu deux pénibilités, 4 % (soit 292 000 personnes) en signalent trois, et 1 % (soit 51 000 personnes) quatre.

Les personnes qui ont été exposées à des pénibilités physiques sont moins souvent en emploi entre 50 et 59 ans

Parmi les seniors exposés au cours de leur carrière à au moins une pénibilité physique durant quinze ans, 68 % sont en emploi en 2007, contre 75 % de ceux qui n'ont pas été exposés ou qui l'ont été moins de quinze ans. Le taux d'emploi décroît avec le cumul de pénibilités subies : 66 % pour deux pénibilités au moins, 62 % pour trois pénibilités au moins (graphique 3).

Moins souvent en emploi, les seniors ayant été durablement exposés à des pénibilités physiques sont plus souvent au chômage ou inactifs, avec ou sans reconnaissance administrative d'un problème de santé (encadré 2).

Les seniors qui ont été exposés à des pénibilités sont moins souvent en bonne santé

Parmi les seniors, la proportion de ceux qui sont inactifs et bénéficiaires d'une reconnaissance administrative d'un problème de santé augmente nettement avec le cumul des pénibilités subies : 5 % des seniors de 50 à 59 ans n'ayant pas connu de pénibilités durant quinze ans, contre 14 % de ceux qui en ont connu trois ou plus (graphique 3).

Cette situation est plus fréquente pour les seniors issus du secteur privé : 10 % d'entre eux sont inactifs et bénéficiaires d'une reconnaissance administrative d'un problème de santé, contre 4 % de l'ensemble des seniors issus du secteur public (tableau 3, graphique 4). Dans le secteur public, les sorties du marché du travail des personnes ayant été exposées à une pénibilité s'effectuent pour l'essentiel vers la retraite (inactifs sans reconnaissance administrative d'un problème de santé). Cette différence s'explique largement par l'existence au sein de la Fonction publique de certaines professions, dites catégories « actives » (3), pour lesquelles existent des possibilités de départ plus précoce à la retraite, en

(3) Emplois soumis à un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles (policiers, contrôleurs aériens, aides-soignantes, fonctionnaires facteurs, certains agents des douanes....).

Tableau 2 • Les cumuls de pénibilités physiques

	1 pénibilité	2 pénibilités	3 pénibilités	4 pénibilités	1 pénibilité ou plus
Au moins 5 années pour chacune des pénibilités	1 688 000 23 %	1 157 000 15 %	727 000 10 %	182 000 2 %	3 754 000 50 %
Au moins 10 années pour chacune des pénibilités	1 645 000 22 %	884 000 12 %	457 000 6 %	92 000 1 %	3 078 000 41 %
Au moins 15 années pour chacune des pénibilités	1 570 000 20 %	714 000 10 %	292 000 4 %	51 000 1 %	2 627 000 35 %
Au moins 20 années pour chacune des pénibilités	1 359 000 18 %	549 000 7 %	207 000 3 %	37 000 1 %	2 152 000 29 %

Lecture : 1 570 000 personnes âgées de 50 à 59 ans en 2007, soit 21 % des seniors âgés de 50 à 59 ans, dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi, ont exercé pendant une durée totale de 15 ans ou plus un travail exposant à une pénibilité physique.

Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

lien notamment avec l'exercice antérieur du travail de nuit.

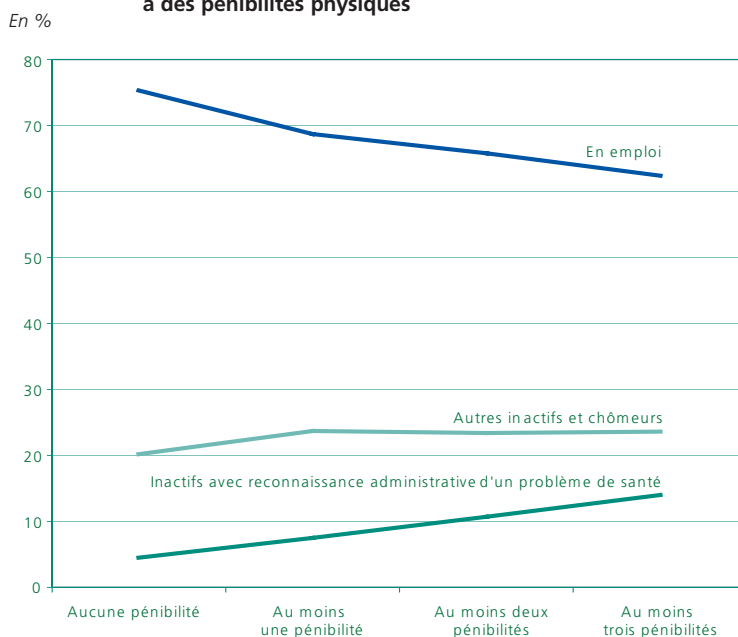
Les seniors qui ont été exposés au moins quinze ans à une ou plusieurs pénibilités se déclarent plus souvent limités depuis au moins 6 mois dans leurs activités quotidiennes à la suite d'un problème de santé : 24 % contre 17 % des non-exposés (tableau 4, encadré 2). C'est évidemment le cas des personnes inactives bénéficiant d'une reconnaissance administrative d'un problème de santé, qui signalent pour 80 % d'entre elles des limitations d'activité. Mais, parmi les personnes ayant été exposées pendant au moins quinze ans à une pénibilité, les seniors au chômage ou en inactivité sans reconnaissance de problème de santé sont aussi plus nombreux à déclarer des limitations d'activité que ceux encore au travail entre 50 et 59 ans (28 % contre 17 %) [3].

À caractéristiques sociodémographiques équivalentes (soit le sexe, l'âge et la survenue ou non d'un problème de santé pendant l'enfance), une exposition de quinze ans ou plus à l'une des quatre pénibilités physiques accroît la probabilité d'être limité dans les activités quotidiennes entre 50 et 59 ans. Ainsi, le risque est environ deux fois plus grand

pour un senior de déclarer une restriction de ses capacités physiques quand il a connu une exposition d'au moins quinze ans à des produits nocifs ou toxiques ou à un travail physiquement exigeant durant son parcours professionnel (graphique 5).

Thomas COUTROT, Corinne ROUXEL (Dares).

Graphique 3 • Situation des seniors sur le marché du travail selon le cumul d'expositions antérieures longues (15 ans ou plus) à des pénibilités physiques



Lecture : 68 % des personnes de 50 à 59 ans, ayant au moins 10 ans d'emploi et qui ont exercé pendant une durée totale de 15 ans ou plus un travail exposant à au moins une pénibilité physique, sont en emploi.

Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.



Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

Tableau 3 • Le statut des seniors âgés de 50 à 59 ans sur le marché du travail en fonction des expositions passées aux pénibilités physiques

	En emploi		Inactifs avec reconnaissance administrative d'un problème de santé		Autres inactifs et chômeurs		Ensemble	
	Effectifs pondérés, en milliers	en %	Effectifs pondérés, en milliers	en %	Effectifs pondérés, en milliers	en %	Effectifs pondérés, en milliers	en %
Ensemble	5 461	73	417	6	1 603	21	7 481	100
Population non exposée	3 655	75	219	5	980	20	4 854	100
Population exposée pendant 15 ans ou plus à au moins une pénibilité	1 806	68	198	8	623	24	2 627	100
Hommes	1 095	67	149	9	397	24	1 642	100
Femmes	710	72	49	5	225	23	985	100
Seniors non exposés à une pénibilité pendant 15 ans ou plus et finissant leur carrière comme :								
Salariés du secteur privé	2 004	73	151	6	582	21	2 737	100
Salarié du secteur public	1 117	76	47	3	313	21	1 478	100
Non-salariés	451	86	18	3	55	10	524	100
Seniors exposés à au moins une pénibilité pendant 15 ans et finissant leur carrière comme :								
Salariés du secteur privé	1 036	67	152	10	368	24	1 556	100
Salarié du secteur public	444	67	25	4	191	29	660	100
Non-salariés	296	80	14	4	60	16	370	100

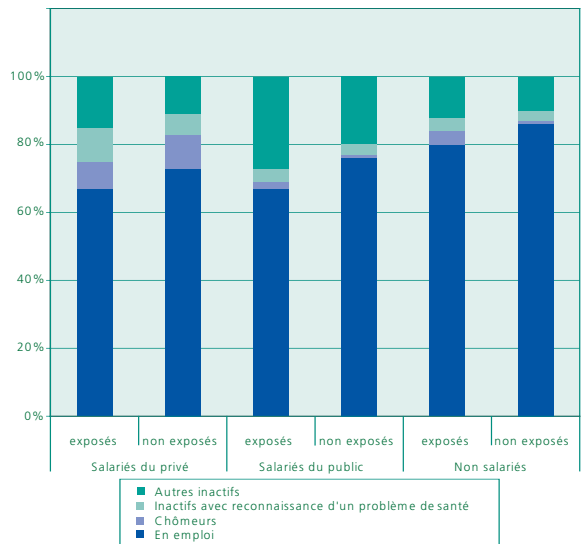
Lecture : 73 % des personnes du champ sont en emploi, et 67 % des personnes ayant été exposées à au moins une pénibilité pendant 15 ans, et dont le dernier emploi relevait du secteur privé.

Note : les effectifs insuffisants, dans certains cas pour fournir des estimations statistiques fiables, ont conduit à regrouper les chômeurs et les autres inactifs.

Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

Graphique 4 • Des modes différents de sortie précoce de l'emploi selon le statut de l'employeur



Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

Lecture : 67 % des personnes de 50 à 59 ans du secteur privé, dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi, qui ont exercé pendant une durée totale de 15 ans ou plus un travail exposant à au moins une pénibilité physique, sont en emploi.
Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Tableau 4 • Exposition aux pénibilités physiques durant 15 ans et limitations dans les activités quotidiennes

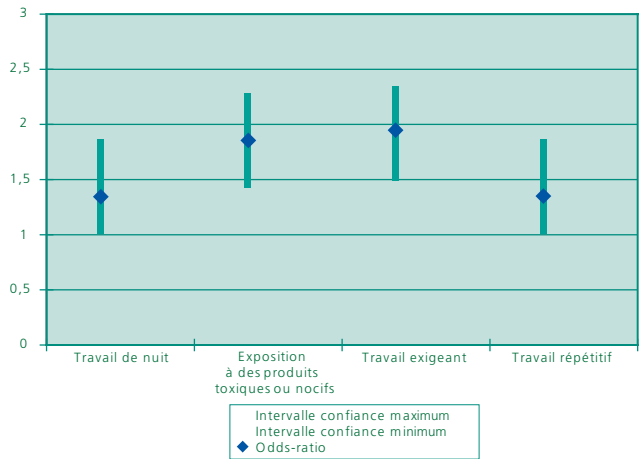
	Effectifs totaux, (en milliers)	Effectifs limités dans les activités quotidiennes (en milliers)	% limités par rapport à la population concernée
Ensemble	7 481	1 454	19
Population non exposée pendant au moins 15 ans à au moins une pénibilité physique	4 854	816	17
dont :			
En emploi	3 655	426	12
Autres inactifs/chômeurs	980	238	24
Inactifs avec reconnaissance d'un problème de santé	219	153	70
Population exposée pendant au moins 15 ans à au moins une pénibilité physique	2 627	638	24
dont :			
Hommes	1 642	410	25
Femmes	985	228	23
Travail de nuit	686	166	24
Exposition à des produits nocifs	910	260	29
Travail exigeant	1 685	478	28
Travail répétitif	798	196	25
En emploi	1 806	307	17
Autres inactifs/chômeurs	623	173	28
Inactifs avec reconnaissance d'un problème de santé	198	158	80

Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

Lecture : 985 000 femmes, âgées de 50 à 59 ans, dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi, ont été exposées à au moins une pénibilité pendant 15 ans ou plus durant leur parcours. Parmi celles-ci, 227 000 (soit 23 %) se disent physiquement limitées dans leurs activités quotidiennes depuis au moins 6 mois du fait d'un problème de santé.

Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Graphique 5 • Surcroît de risque de déclarer une limitation d'activité dans les activités quotidiennes selon le type d'exposition longue (15 ans ou plus) à des pénibilités physiques



Lecture : le risque de déclarer une limitation d'activité dans la vie quotidienne est multiplié par 1,9 (avec un intervalle de confiance à 95 % compris entre 1,5 et 2,4) pour les actifs exposés 15 ans ou plus à des produits nocifs ou toxiques par rapport à ceux qui ne l'ont pas été ou l'ont été moins de 15 années.

Note : Les modèles logistiques sont contrôlés par l'âge, le sexe et par le fait d'avoir eu – ou non – un problème de santé pendant l'enfance.

Champ : ensemble des personnes de 50 à 59 ans dont le parcours contient au moins 10 ans d'emploi.

Source :
enquête SIP 2007,
Dares, Drees, Insee.

- [1] Thévenot C., Minni C., « Évolutions du taux d'emploi des seniors (55-64 ans) entre 2000 et 2009 », Note Dares du 30 avril 2010, <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/rubrique/Statistiques> > Emploi > L'emploi des jeunes et des seniors > Les seniors et le marché du travail.
- [2] Minni C., avec la collaboration de Marioni P., Merlier R. et Omalek L., (2010), « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2009 », *Dares Analyses*, n°039.
- [3] Waltisperger D. (2008), « Pénibilité du travail et sortie précoce de l'emploi », *Premières Synthèses* n° 03.1, Dares.
- [4] Actes du colloque du 13 mars 2007 : « Âge et Travail – Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action », *Document d'Études* n° 125, juin 2007, Dares.
- [5] Code du travail, art. R. 322-7-2 ; Décret n° 2005-58 du 27 janvier 2005 applicable aux conventions tripartites conclues postérieurement au 30 janvier 2005.

Encadré 1

L'ENQUÊTE SANTÉ ET ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL (SIP 2007)

L'enquête Santé et itinéraire professionnel 2007 a été conçue conjointement par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé, avec le concours scientifique du Centre d'études de l'emploi (CEE). Sa mise en œuvre a été assurée par l'Insee. Elle poursuit l'objectif de mieux connaître les interactions entre emploi, conditions de travail et santé.

Le champ de l'enquête

Réalisée en fin d'année 2006 et au début de l'année 2007, elle s'est adressée aux ménages de France métropolitaine. Près de 14 000 itinéraires professionnels et leurs événements de santé ont été décrits par une population âgée de 20 à 74 ans, quelle que soit la situation des personnes vis-à-vis du marché du travail au moment de l'enquête, qu'elles soient actives occupées, au chômage ou inactives, retraitées ou non.

La reconstitution rétrospective du parcours professionnel

Les itinéraires sont découpés par chaque enquêté, en périodes d'emplois, de chômage ou d'inactivité. Cette reconstitution fournit un panorama global et rétrospectif du parcours.

L'approche longitudinale de l'enquête

Afin de contourner les biais de remémoration et de réinterprétation que peut comporter la reconstitution de l'itinéraire, les interactions entre l'emploi, le travail et la santé ont fait l'objet d'une première interrogation détaillée en 2006 et viennent de faire l'objet d'une seconde interrogation en 2010 (SIP 2010, deuxième vague de l'enquête) qui sera prochainement exploitée.

Périodes d'emploi et conditions de travail

Quatre types de périodes ont servi d'éléments de base à la reconstitution de l'itinéraire professionnel :

- les emplois longs de cinq ans ou plus ;
- les périodes de chômage d'une durée égale ou supérieure à un an (ou chômage de longue durée) ;
- les périodes d'inactivité d'une durée égale ou supérieure à un an ;
- les périodes d'emplois courts ne contenant que des emplois de moins de cinq ans et, éventuellement, de courtes périodes de chômage et d'inactivité de moins d'un an.

Chaque période d'emploi donne lieu à une description des conditions de travail, grâce à un module de onze questions relatives à la pénibilité physique du travail, aux horaires de travail, aux risques organisationnels et psychosociaux (charge de travail, pression professionnelle, reconnaissance du travail effectué...).

Ont été retenues, pour cette étude, les expositions passées et présentes à quatre pénibilités physiques repérées tout au long de l'itinéraire professionnel : expositions aux produits nocifs ou toxiques, au travail de nuit, au travail répétitif et à un travail physiquement exigeant.

CHAMP D'ANALYSE ET INDICATEURS STATISTIQUES

Le champ d'analyse

Les seniors âgés de 50 ans à 59 ans et dont le parcours contient au moins dix ans d'emploi (soit un échantillon, avant pondération, de 3 065 personnes).

Les indicateurs

- indicateurs d'emploi

Durée en emploi : sont considérées comme des périodes d'emploi, les années passées dans un emploi de longue durée au sens de l'enquête SIP 2007 (emploi d'une durée égale à cinq ans ou plus) ainsi que les périodes d'emplois de courte durée durant lesquelles les personnes se sont déclarées principalement en emploi (et non pas, par conséquent, souvent au chômage ou en inactivité).

Non-emploi des seniors : le non-emploi rassemble ici les personnes inactives (à la retraite, en préretraite, inactifs bénéficiant d'une reconnaissance d'un problème de santé), ainsi que les chômeurs.

- indicateurs de conditions de travail : les expositions aux pénibilités physiques durant le parcours professionnel

Dans l'enquête SIP 2007, quatre pénibilités physiques sont relevées tout au long de l'itinéraire professionnel. Il s'agit du travail de nuit (« Mon travail m'obligeait à ne pas dormir entre minuit et 5 heures du matin »), de l'exposition au travail répétitif (« Je devais effectuer un travail répétitif sous contraintes de temps ou un travail à la chaîne »), du travail physiquement exigeant (« Mon travail était physiquement exigeant : charges lourdes, postures pénibles, bruit, températures excessives, vibrations ») et de l'exposition à des produits toxiques ou nocifs (« J'étais exposé à des produits nocifs ou toxiques : poussières, fumées, microbes, autres agents infectieux, produits chimiques »). Les personnes sont considérées comme exposées pendant la période d'emploi décrite si elles ont répondu avoir été « toujours » exposées à la pénibilité, à l'exception du travail de nuit, pour lequel les réponses « toujours » ou « souvent » sont conservées ici.

Le choix d'un seuil de quinze ans d'exposition à la pénibilité renvoie à des seuils réglementaires usuels tels que ceux adoptées dans le cadre du dispositif CATS (cessation d'activité de certains travailleurs salariés) [5]

- indicateurs de santé

Reconnaissance administrative pour problème de santé : les personnes qui en bénéficient ne sont pas en emploi au moment de l'enquête et déclarent : percevoir une pension d'invalidité de 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie ; percevoir une rente ou un capital pour accident du travail ou pour maladie professionnelle ; percevoir une allocation pour adultes handicapés (AAH) ; percevoir une allocation compensatrice pour tierce personne ; avoir bénéficié d'un emploi pour travailleur handicapé ; posséder une carte d'invalidité.

Limitations d'activité : les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes sont repérées dans l'enquête SIP 2007 par la question : « Êtes-vous limité depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ? Oui / Non ».

TRAVAIL et EMPLOI

Sommaire :

- Flexibilité de l'entreprise et implication des employés : étude de cas d'un prestataire de sport et de tourisme.
Elodie PAGET, Jean-Pierre MOUNET
- La gestion des travailleurs vieillissants : l'articulation des niveaux d'action. L'exemple de la chimie et du bâti.
Elisabeth BRUN-HURTADO, Philippe MOSSÉ
- Les femmes au foyer : des activités méconnues et peu valorisées en employabilité.
Anne-Marie DIEU, Christine DELHAYE, Annie CORNET
- L'écrit au travail et ses déterminants chez les salariés en France en 2005.
Françoise ROUARD, Frédéric MOATTY
- Au-delà de l'action directe et de l'institutionnalisation, les Conseillers du salarié.
Jean FERRETTE

N° 122

AVRIL-JUIN 2010

18,30 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 58,50 €

Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 64,50 €
Europe : 63,00 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 66,20 €
Supplément avion rapide : 9,95 €

ABONNEMENTS :
La Documentation française
124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

VENTE AU NUMÉRO :
**la librairie de
la documentation française**
29, Quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques



**bon de
commande**

à envoyer à

**La Documentation
française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'Animation
de la Recherche,
des Études
et des Statistiques

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr>

**TRAVAIL
et EMPLOI**
N° 122
AVRIL-JUIN 2010

Participation aux frais
de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Prix unitaire TTC	Nombre	Total
18,30 €		
		4,95 €
		montant total à payer 1 euro = 6,55957 F

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____
☐ Mèl _____

Ci-joint mon règlement

Par **mandat administratif**
(réservé aux administrations)

Par **chèque bancaire** ou postal à l'ordre de
M. l'Agent comptable de la Documentation française

Par **carte bancaire**. Date d'expiration

N°

N° de contrôle Notez les 3 derniers chiffres du n° inscrit
au dos de votre carte, près de votre signature

Date

Signature